

## **La délinquance autodéclarée chez les jeunes immigrants, Toronto 2006**



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada 

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

**Programme des services de dépôt**

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## La délinquance autodéclarée chez les jeunes immigrants, Toronto 2006

### Information archivée dans le Web

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, [veuillez communiquer avec nous](#).

Selon le Recensement de 2006, près de la moitié de la population de Toronto est née à l'extérieur du Canada. En outre, presque 1 enfant torontois sur 5 âgé de 5 à 19 ans avait immigré au Canada dans les cinq années précédentes<sup>1</sup>. Étant donné qu'une proportion considérable et grandissante de jeunes torontois sont eux-mêmes immigrants ou nés au Canada de parents immigrants, la nécessité de mieux comprendre les processus qui donnent lieu à de meilleurs résultats pour ces jeunes devient de plus en plus pertinente.

Les jeunes immigrants (ou les jeunes dont les parents sont eux-mêmes des immigrants récents) font face à des difficultés uniques en ce qui concerne leur développement. Ils doivent composer avec un nouvel environnement, où leurs parents ne sont peut-être pas en mesure de les orienter et où souvent, ils ne parlent pas la langue de la majorité. Les recherches antérieures révèlent que l'intégration des jeunes, ou l'absence<sup>2</sup> de cette dernière, dépend du temps écoulé depuis leur arrivée dans le pays d'accueil, du pays de naissance (dans le pays d'accueil ou à l'étranger)<sup>3</sup> et des avantages ou des désavantages socioéconomiques de leurs parents<sup>4</sup>.

Dans les travaux antérieurs sur les résultats des jeunes immigrants au Canada, on s'attardait aux résultats en éducation. Par exemple, on a constaté que les jeunes immigrants ont l'intention de poursuivre des études plus poussées que les jeunes nés au pays<sup>5</sup>. S'il est vrai que peu de recherches ont été réalisées sur les résultats en matière de délinquance chez les jeunes immigrants, il existe une corrélation entre ces deux résultats, c'est-à-dire la scolarité et la délinquance<sup>6</sup>. En effet, les objectifs et les avantages inhérents, bien que contradictoires, sont tout de même essentiels pour comprendre les facteurs de risque pertinents pour l'intégration réussie à la société. Si l'on a déjà découvert que les jeunes immigrants ont tendance à avoir l'intention de faire des études plus poussées que leurs homologues nés au Canada, alors il est tout aussi vrai que les jeunes nés à l'étranger ont des niveaux plus faibles de délinquance, et ces aspirations à des études plus poussées peuvent-elles expliquer ce phénomène? Par ailleurs, étant donné les théories sur l'effet du temps écoulé depuis l'arrivée au pays et le statut d'immigrant, pouvons-nous nous attendre à ce que ces facteurs aient également un effet sur les tendances du comportement de délinquance?

Dans le présent article, on examine la prévalence de la délinquance et les facteurs qui s'y rattachent, en se fiant aux réponses fournies par un échantillon de jeunes de 7e, 8e et 9e année qui vivaient à Toronto en 2006. Dans les travaux précédents, on a constaté que les caractéristiques démographiques, l'engagement scolaire, les expériences de victimisation et les relations avec les amis et la famille sont tous associés au comportement de délinquance chez les jeunes<sup>7</sup>. L'article décrit ces facteurs afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent contribuer à expliquer les expériences de délinquance chez les jeunes immigrants, en particulier.

### Encadré 1:

#### L'Enquête internationale auprès des jeunes de 2006

L'Enquête internationale auprès des jeunes (EIJ) a été réalisée pour la première fois au Canada en 2006. Il s'agit de la version canadienne de l'Étude internationale de la délinquance autodéclarée, réalisée dans plus de 30 pays cette année-là. La population cible de cette enquête était les élèves du conseil scolaire de Toronto qui étaient en 7e, 8e et 9e année et qui avaient pour la plupart de 13 à 15 ans. Le tableau A1 indique la répartition selon l'âge de l'échantillon, par génération. Les jeunes qui ne sont pas nés au Canada étaient légèrement plus âgés, une tendance qui pourrait être imputée en partie au placement à des niveaux inférieurs pour certains jeunes à leur arrivée au Canada.

Les répondants fournissaient des renseignements au sujet de leur participation à des actes de délinquance, ainsi qu'un large éventail de renseignements sur les caractéristiques des personnes, des familles, des amis et des écoles. La variable de la délinquance contre les biens provient des sept questions suivantes : Au cours des 12 derniers mois, as-tu endommagé quelque chose intentionnellement, comme un autobus, une fenêtre, une voiture ou un siège d'autobus ou de train? As-tu volé quelque chose dans un magasin? Es-tu entré(e) par effraction dans un bâtiment afin d'y voler quelque chose? As-tu volé une bicyclette? As-tu volé un vélomoteur ou une voiture? As-tu volé quelque chose à l'intérieur d'une voiture? As-tu mis le feu intentionnellement à une boîte à lettres, une poubelle, un bâtiment ou une voiture (qui ne t'appartenait pas)?

La délinquance avec violence a été mesurée à l'aide de cinq questions : Au cours des 12 derniers mois, as-tu dérobé un sac à main ou quelque chose d'autre à une personne? As-tu porté sur toi une arme telle qu'un bâton, une chaîne ou un couteau (à l'exception d'un canif)? As-tu menacé quelqu'un avec une arme ou menacé de battre une personne pour obtenir de l'argent ou autre chose? As-tu participé à une bagarre de groupe dans la cour d'école, sur un terrain de football, dans une rue ou dans un autre endroit public? As-tu battu ou blessé une personne à l'aide d'un bâton ou d'un couteau tellement fort qu'elle a dû consulter un médecin?

Il convient de souligner que l'Enquête internationale auprès des jeunes est une enquête sur la délinquance autodéclarée. L'utilisation de données sur la délinquance autodéclarée comporte des avantages et des inconvénients. D'abord, les taux de délinquance autodéclarée ont tendance à être plus élevés que les données de la police, puisqu'ils comprennent les incidents qui n'ont pas été signalés à la police. En outre, les cas déclarés à la police, mais jugés sans fondement après enquête sont également exclus des données officielles sur la criminalité. Cependant, lorsqu'on s'appuie sur les données sur la délinquance autodéclarée, on présume que les répondants donneront une description fidèle des incidents.

Ensuite, les jeunes à risque de délinquance peuvent être sous-représentés si, par exemple, ils ne sont pas à l'école le jour de l'enquête où ils ont abandonné leurs études. En fait, les données sur l'absentéisme scolaire suggèrent que l'absentéisme était plus fort chez les jeunes délinquants le jour de l'enquête.

## Les jeunes immigrants affichent de plus faibles taux de délinquance

Dans le cadre de l'**Enquête internationale auprès des jeunes de 2006**, on demandait aux jeunes d'indiquer les actes de délinquance qu'ils avaient commis dans l'année précédant l'enquête. La délinquance contre les biens est analysée séparément de la délinquance avec violence, étant donné que les recherches antérieures ont révélé que les facteurs de risque pour ces deux catégories de délinquance sont différents.

Les taux de délinquance contre les biens et avec violence fluctuent selon la génération. Les jeunes nés au pays ont déclaré les taux les plus élevés de délinquance contre les biens, tandis que les jeunes qui avaient immigré au Canada après l'âge de 5 ans ont déclaré les taux les plus faibles (graphique 1). Dans le cas de la délinquance avec violence, les jeunes de la deuxième génération affichaient les taux les plus élevés, tandis que les jeunes qui avaient immigré après l'âge de 5 ans et les jeunes nés au pays ont déclaré les taux les plus faibles (graphique 2).

### Encadré 2: Génération

La génération est un concept qui allie le statut d'immigrant du jeune et le temps écoulé depuis son arrivée au Canada. Dans la présente étude, les jeunes ont été répartis en quatre groupes :

Les jeunes nés au pays : le jeune et ses parents sont nés au Canada

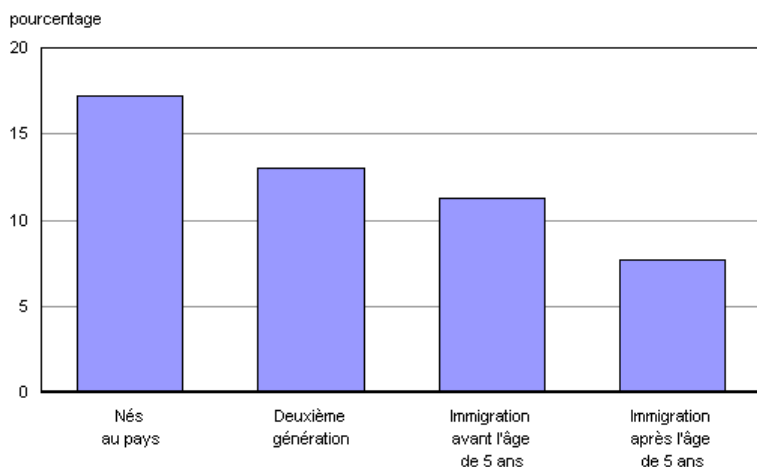
Les jeunes de la deuxième génération : le jeune est né au Canada, et au moins un de ses parents est né à l'étranger

Les jeunes qui ont immigré au pays avant l'âge de 5 ans : le jeune est né à l'étranger et a immigré au pays avant l'âge de 5 ans

Les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans : le jeune est né à l'étranger et a immigré au pays après l'âge de 5 ans.

### Graphique 1

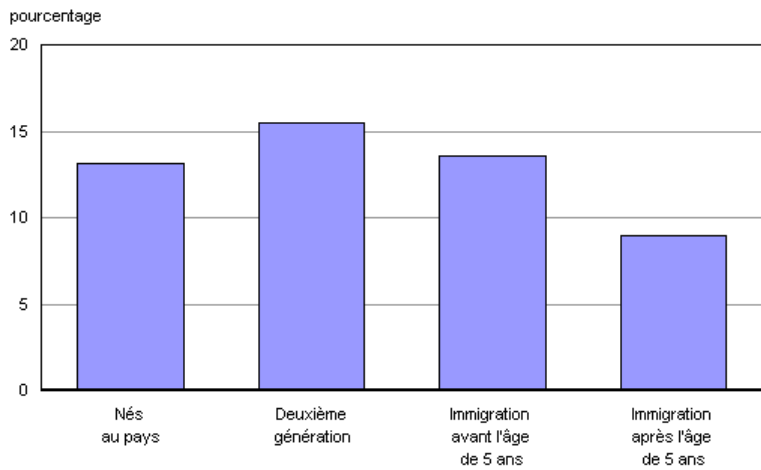
#### Taux de délinquance autodéclarée contre les biens selon la génération, Toronto 2006



Source : Statistique Canada, **Enquête internationale auprès des jeunes de 2006**.

### Graphique 2

#### Taux de délinquance autodéclarée avec violence selon la génération, Toronto 2006



Source : Statistique Canada, **Enquête internationale auprès des jeunes de 2006**.

Des écarts plus faibles ressortent entre les générations après prise en compte d'autres facteurs, comme le sexe, l'âge et la composition de la famille<sup>8</sup>. Néanmoins, même lorsqu'on tient compte de ces facteurs, on constate que les jeunes ayant immigré après l'âge de 5 ans étaient 60 % moins susceptibles de déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens que leurs homologues nés au Canada. Dans le cas de la délinquance avec violence, il n'y avait pas de différence entre les générations après prise en compte d'autres facteurs démographiques.

### Les facteurs scolaires expliquent une partie, mais pas la totalité, des taux plus faibles de délinquance contre les biens chez les jeunes immigrants

Les recherches antérieures ont permis de constater que les jeunes immigrants sont plus susceptibles que les jeunes nés au pays d'avoir l'intention de poursuivre des études universitaires<sup>9</sup>. Des résultats semblables ont été obtenus au moyen des données de l'Enquête internationale auprès des jeunes (EIJ). Les jeunes qui avaient immigré après l'âge de 5 ans étaient plus portés que les autres générations d'avoir des aspirations universitaires (77 %, comparativement à des proportions allant de 66 % à 70 % chez les jeunes qui avaient immigré avant l'âge de 5 ans, les jeunes de deuxième génération et les jeunes nés au pays).

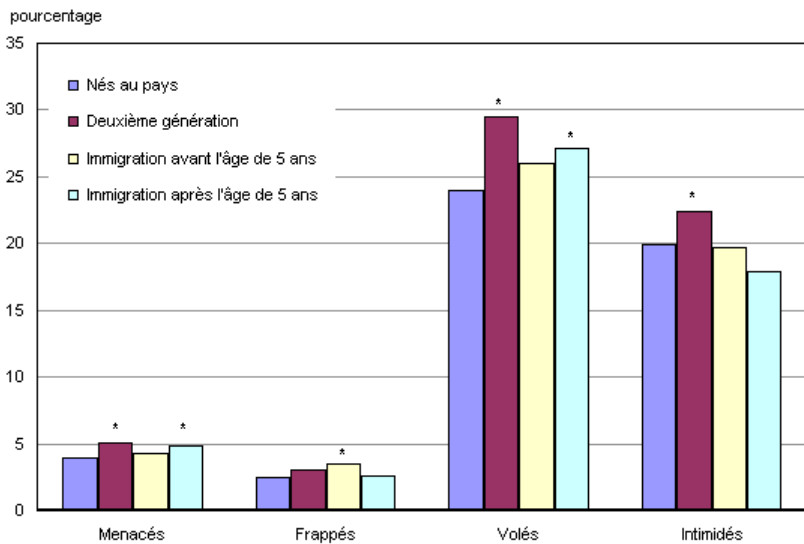
Par ailleurs, l'analyse révèle que les jeunes ayant l'intention de poursuivre des études universitaires étaient moins susceptibles de déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens. En fait, les jeunes qui avaient des aspirations universitaires étaient environ 40 % moins enclins à déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens en 2006 que les jeunes qui n'avaient pas l'intention de poursuivre des études universitaires.

Cependant, les facteurs scolaires tels que les aspirations universitaires, les attitudes à l'égard de l'école, les perceptions de la sécurité à l'école et la fréquentation scolaire du jeune représentent seulement une partie de la différence entre les taux de délinquance contre les biens observés chez les jeunes nés au pays et les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans. Sans égard aux facteurs scolaires, les jeunes nés au Canada demeuraient deux fois plus susceptibles de déclarer avoir posé des gestes de délinquance contre les biens que leurs homologues ayant immigré après l'âge de 5 ans.

### Les jeunes de deuxième génération sont plus susceptibles de déclarer avoir été intimidés ou volés

Les recherches antérieures démontrent que la victimisation est associée à une probabilité plus élevée de commettre des actes de délinquance contre les biens ou avec violence<sup>10</sup>. Pour certains types de victimisation, les jeunes de deuxième génération, les jeunes qui ont immigré au Canada avant l'âge de 5 ans et les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans ont déclaré des taux de victimisation plus élevés que les jeunes nés au pays (graphique 3). Par exemple, les jeunes qui avaient immigré après l'âge de 5 ans et les jeunes de deuxième génération étaient plus susceptibles que les jeunes nés au pays de déclarer avoir été volés ou menacés. De plus, les jeunes de deuxième génération étaient légèrement plus enclins à déclarer avoir été intimidés. En effet, 22 % des jeunes de deuxième génération ont signalé avoir été intimidés, comparativement à 20 % des jeunes nés au pays.

**Graphique 3**  
**Taux de victimisation autodéclarée, selon la génération, Toronto, 2006**



\* indique que la différence est statistiquement significative entre ce groupe et les jeunes nés au pays

Source : Statistique Canada, **Enquête internationale auprès des jeunes de 2006**.

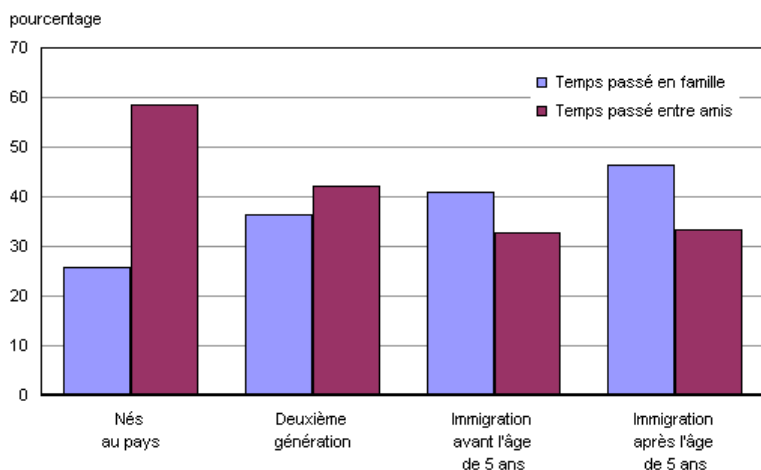
Comme mentionné précédemment, les taux de victimisation plus élevés ont tendance à être associés à des taux plus élevés de délinquance. Par conséquent, les taux plus élevés de victimisation observés chez les jeunes qui ont immigré après l'âge 5 ans n'expliquent pas pourquoi ces jeunes déclarent de plus faibles taux de délinquance contre les biens. En fait, on s'attendrait plutôt à ce que ces expériences de victimisation se traduisent par une probabilité plus élevée de délinquance avec violence, ce qui n'est pas le cas.

Après prise en compte des expériences de victimisation, on constate que les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans deviennent encore moins susceptibles que leurs homologues nés au Canada de déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens. Les jeunes de deuxième génération deviennent également moins enclins que les jeunes nés au pays à déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens, une corrélation qui n'existait pas lorsqu'on ne tenait pas compte de la victimisation. Une nouvelle corrélation est également ressortie entre la délinquance avec violence et la génération après prise en compte des expériences de victimisation : si l'on suppose des niveaux semblables de victimisation, les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans étaient deux fois moins nombreux que leurs homologues nés au Canada à déclarer avoir commis des actes de délinquance avec violence.

### Les relations des jeunes immigrants avec leur famille sont en partie responsables du taux inférieur de délinquance contre les biens chez ces jeunes

La situation des jeunes immigrants diffère de celle de leurs homologues nés au Canada à d'autres points de vue, notamment le temps passé entre amis et en famille. On a demandé à tous les répondants de déclarer avec qui ils passaient la majorité de leurs temps libres. Les jeunes pouvaient répondre qu'ils passaient la majorité de leur temps seuls, en famille ou entre amis. Comparativement à leurs homologues nés au Canada, les jeunes de deuxième génération, les jeunes qui ont immigré avant l'âge de 5 ans et, surtout, les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans étaient plus susceptibles de déclarer passer la majorité de leur temps en famille et moins susceptibles de déclarer passer la plupart de leurs temps entre amis (graphique 4).

**Graphique 4**  
**Proportion de jeunes qui ont déclaré passer la majorité de leur temps en famille ou entre amis, selon la génération, Toronto 2006**



Source : Statistique Canada, **Enquête internationale auprès des jeunes de 2006**.

Les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans étaient également moins enclins à déclarer qu'ils sortaient en soirée sans leurs parents, une proportion de 89 % des jeunes nés au pays ayant déclaré sortir en soirée, comparativement à 73 % des jeunes ayant immigré après l'âge de 5 ans. Enfin, une proportion plus faible (10 %) de jeunes ayant immigré après l'âge de 5 ans que de jeunes nés au pays (23 %) ont déclaré avoir des amis délinquants, c'est-à-dire des amis qui considéraient comme acceptable le fait de commettre des actes illicites. Fait intéressant, les jeunes nés au Canada étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir des amis délinquants que tous les groupes d'immigrants.

Les jeunes ayant participé à l'Enquête internationale auprès des jeunes ont aussi fait état de la qualité de leurs relations avec leur mère et leur père. Il n'existe pas de différences intergénérationnelles importantes chez les jeunes qui ont déclaré bien s'entendre avec leur mère, mais les jeunes de deuxième génération étaient moins susceptibles que toutes les autres générations de déclarer qu'ils s'entendaient bien avec leur père.

Après prise en compte des facteurs relatifs aux amis et à la famille, les jeunes de deuxième génération, les jeunes qui ont immigré avant l'âge de 5 ans et les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans ne deviennent ni plus ni moins susceptibles que les autres de déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens. Cette tendance suggère que c'est la différence au niveau des relations avec leur famille et leurs amis qui explique en partie le taux inférieur de délinquance contre les biens observé chez les jeunes qui avaient immigré après l'âge de 5 ans.

Toutefois, après prise en compte des relations avec les amis et la famille, on constate que les jeunes de deuxième génération étaient plus nombreux à déclarer avoir commis des actes de délinquance avec violence que leurs homologues nés au Canada.

## Principaux facteurs associés à la délinquance

Dans l'analyse finale, ce sont les facteurs autres que la génération qui expliquent les différences entre les taux de délinquance contre les biens et avec violence des diverses générations. Pour l'ensemble des jeunes, le fait d'avoir des amis délinquants produit l'effet le plus marqué sur les taux de délinquance autodéclarée. Les risques de déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens étaient plus de trois fois et demie plus élevés chez les jeunes qui avaient des amis délinquants que chez ceux qui n'en avaient pas. Les jeunes qui ont déclaré avoir des amis délinquants étaient presque trois fois plus nombreux à déclarer avoir commis des actes de délinquance avec violence que ceux qui n'en avaient pas.

Les relations avec la famille jouent également un rôle important. En particulier, les jeunes qui passaient la majorité de leur temps seuls ou entre amis avaient des risques plus élevés de déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens. Les jeunes qui passaient la majorité de leur temps entre amis étaient également plus enclins à déclarer avoir commis des actes de délinquance avec violence. De plus, les jeunes qui ont indiqué avoir une bonne relation avec leur mère étaient moins susceptibles de déclarer avoir commis des actes de délinquance avec violence.

Les expériences de victimisation ressortent également comme un facteur important. Les jeunes qui avaient eux-mêmes été volés étaient plus portés à déclarer avoir commis des actes de délinquance contre les biens. Les jeunes qui avaient été volés ou frappés étaient plus nombreux à déclarer avoir posé des gestes de délinquance avec violence.

Enfin, les variables liées à l'école jouent également un rôle. Les jeunes ayant l'intention de poursuivre des études universitaires étaient moins susceptibles de déclarer l'un ou l'autre des types de délinquance, tandis que ceux qui séchaient des cours étaient plus enclins à le faire. Les jeunes qui avaient l'impression que leur école n'était pas un endroit sécuritaire étaient également plus nombreux à déclarer avoir commis des actes de délinquance avec violence.

## Conclusion

Dans l'ensemble, l'analyse qui précède révèle que certaines caractéristiques importantes des jeunes agissent comme des facteurs de protection en ce qui concerne le comportement de délinquance. Les taux de délinquance autodéclarée étaient plus faibles chez les jeunes qui avaient l'intention de poursuivre des études universitaires, qui passaient la plupart de leur temps en famille et qui, dans le cas de la délinquance avec violence, ont déclaré avoir une relation étroite avec leur mère. Les jeunes immigrants qui étaient arrivés au Canada après l'âge de 5 ans étaient plus susceptibles de présenter ces caractéristiques et, en raison de ces facteurs de protection, ils étaient moins enclins que les autres générations à déclarer commettre des actes de délinquance contre les biens.

S'il est vrai que les résultats étaient semblables pour ce qui est de la délinquance avec violence, une exception mérite d'être soulignée : si l'on suppose qu'ils entretenaient des relations semblables avec leur famille et leurs amis, les jeunes de deuxième génération demeurent plus à risque de déclarer avoir posé des actes de délinquance avec violence que leurs homologues nés au Canada.

**Tableau A1**  
**Répartition selon l'âge, par génération, Enquête internationale auprès des jeunes, Toronto, 2006**

	Âge				
	12	13	14	15	16
<b>Génération</b>					
Jeunes nés au pays	17.5	32.5	37.9	11.3	0.9
Jeunes de la deuxième génération	22.9	35.6	32.0	9.0	0.4
Jeunes ayant immigré avant l'âge de 5 ans	20.2	35.2	26.8	16.7	1.1
Jeunes ayant immigré après l'âge de 5 ans	17.8	30.6	30.6	19.0	2.1
Total	20.4	33.8	32.5	12.4	0.9

**Source :** Statistique Canada, **Enquête internationale auprès des jeunes de 2006.**

## Notes

1. Statistique Canada. 2007. **Immigration au Canada : Un portrait de la population née à l'étranger**, Recensement de 2006, produit numéro 97-557-X2006001 au catalogue de Statistique Canada.
2. Kao, G. et M. Tienda. 1995. « Optimism and achievement: The educational performance of immigrant youth », *Social Science Quarterly*, volume 76, page 1 à 19.

3. Zhou, M. 1997. « Growing up American: The challenge confronting immigrant children and children of immigrants », Annual Review of Sociology, volume 23, page 63 à 95.
4. Taylor, Alison et Harvey Krahn. 2005. « **Viser haut : les aspirations des jeunes immigrants de minorités visibles en matière d'éducation** », Tendances sociales canadiennes, produit numéro 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, hiver 2005.
5. Sprott, Jane B., J. M. Jenkins et A.N. Doob. 2005. « The Importance of school: Protecting At-Risk Youth from Early Offending », Youth Violence and Juvenile Justice, volume 3. numéro 1, page 59 à 77 et Crosnoe, Robert. 2006. « The Connection Between Academic Failure and Adolescent Drinking in Secondary School », Sociology of Education, volume 79, page 44 à 60.
6. Fitzgerald, R. 2003. **Examen des différences entre les sexes quant à la délinquance**, produit numéro 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, numéro 001. Sprott, J.B., J.M. Jenkins et A.N. Doob. 2000. Infractions juvéniles : comprendre les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance, produit no W-01-1-9F au catalogue de Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique. Zeman, K. et A. Bressan 2008. « **Facteurs liés à la délinquance et à la victimisation chez les jeunes à Toronto, 2006** », produit numéro 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, numéro 014.
7. Sprott, J.B., J.M. Jenkins et A.N. Doob. 2000. Infractions juvéniles : comprendre les facteurs de risque et de protection liés à la délinquance, produit numéro W-01-1-9F au catalogue de Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique.
8. Dans le cadre de l'étude, on a employé un agencement de statistiques descriptives et de régression logistique. Lorsqu'une variable de résultat d'un modèle de régression est dichotomique (p. ex. le fait de commettre ou non un acte de délinquance), les chercheurs s'intéressent à déterminer la probabilité d'un événement dans un ensemble particulier de circonstances (p...ex. le fait de toucher un faible revenu, d'être de sexe féminin ou de vivre dans une famille monoparentale). En pareil cas, la régression logistique est la meilleure technique à utiliser.  
  
Un rapport de cotes — statistique produite par régression logistique — a été utilisé pour déterminer si, toutes autres composantes étant égales, les jeunes affichant des caractéristiques particulières sont plus ou moins susceptibles d'adopter des comportements délinquants que ceux appartenant à un autre groupe, soit la catégorie de référence.
9. Taylor, Alison et Harvey Krahn. 2005. « **Viser haut : les aspirations des jeunes immigrants de minorités visibles en matière d'éducation** », Tendances sociales canadiennes, produit numéro 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, hiver 2005.
10. Fitzgerald, R. 2003. **Examen des différences entre les sexes quant à la délinquance**, produit numéro 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, série de documents de recherche sur la criminalité et la justice, numéro 001.
11. Les différences entre les proportions sont toutes statistiquement significatives, sauf pour les pourcentages de jeunes qui ont immigré avant l'âge de 5 ans et les jeunes qui ont immigré après l'âge de 5 ans et qui ont déclaré avoir passé la majorité de leur temps entre amis.